

Activités minières, barrages, et problématiques de négociation : hypothèses pour une réflexion

Geert van Vliet

1998

Au début des activités, celles-ci produisent des emplois; les impacts négatifs sociaux et environnementaux ne sont pas (encore) visibles; l'utilisation des techniques les plus récentes et la contractualisation de personnel fixe bien formé permet d'assurer les conditions de sécurité d'opération et de réduire les impacts environnementaux; les premiers représentants des opérateurs sont ouverts à la négociation.



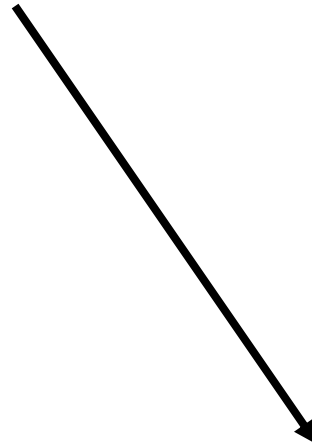
**Une fois commencées
les activités, on observe
des rotations au niveau
des représentants des
opérateurs, et même des
remplacements complets
d'opérateurs**



0

T (10,20 ans)

Vers la fin des activités, les impacts négatifs sociaux et environnementaux sont chaque fois plus visibles; les installations deviennent vétustes et obsolètes, elles ne répondent plus aux standards de protection de l'environnement; les représentants des opérateurs se ferment à la négociation; les travailleurs fixes sont remplacés par du personnel temporaire; le respect des règles de sécurité et de préservation de l'environnement est de moins en moins assuré.



0

T (10,20 ans)

**Entreprises:
disposition
à indemniser**



0

T (10,20 ans)

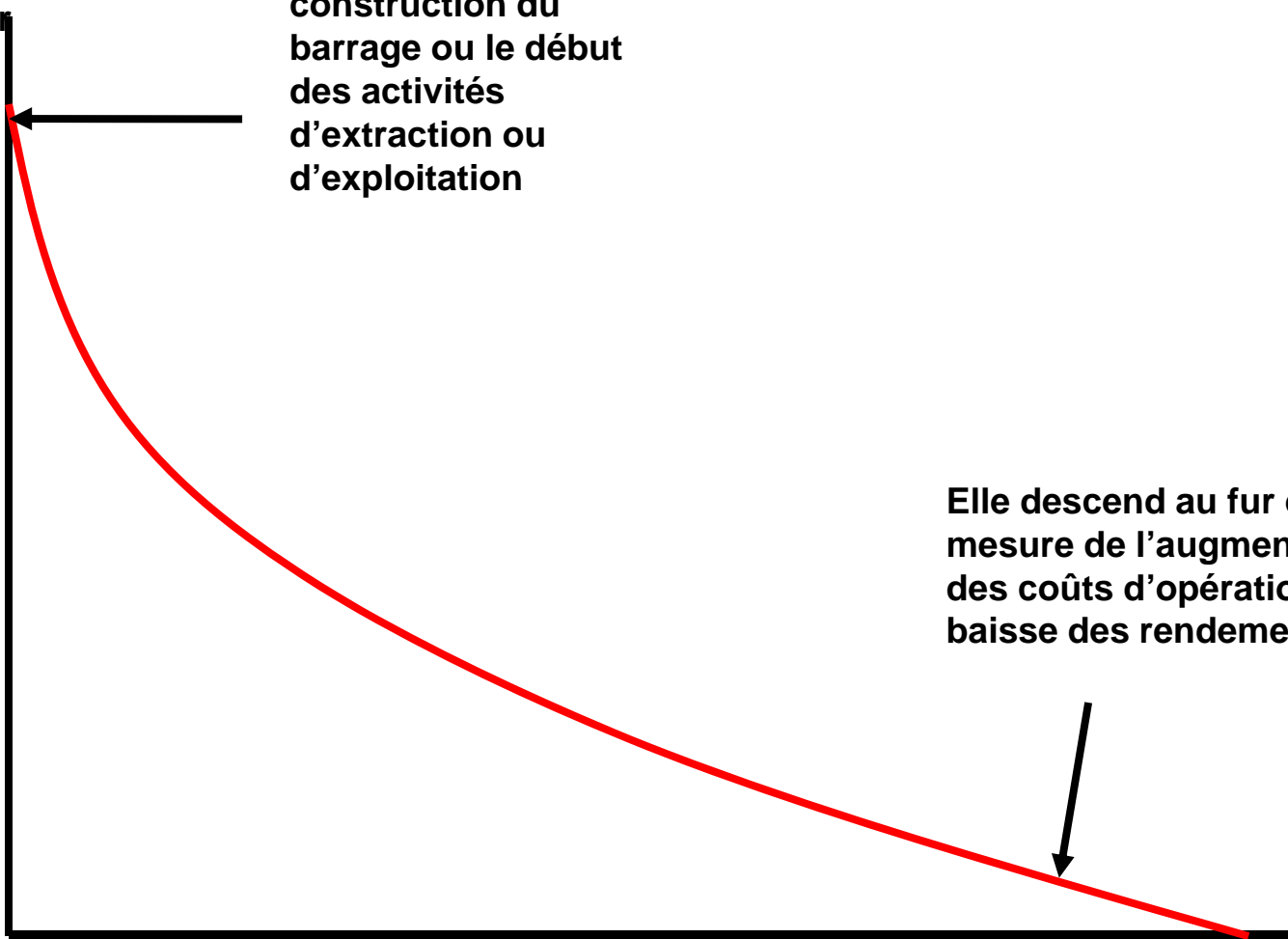
**Disposition
à indemniser**

**Très haute avant la
construction du
barrage ou le début
des activités
d'extraction ou
d'exploitation**

**Elle descend au fur et à
mesure de l'augmentation
des coûts d'opération et la
baisse des rendements**

0

T (10,20 ans)

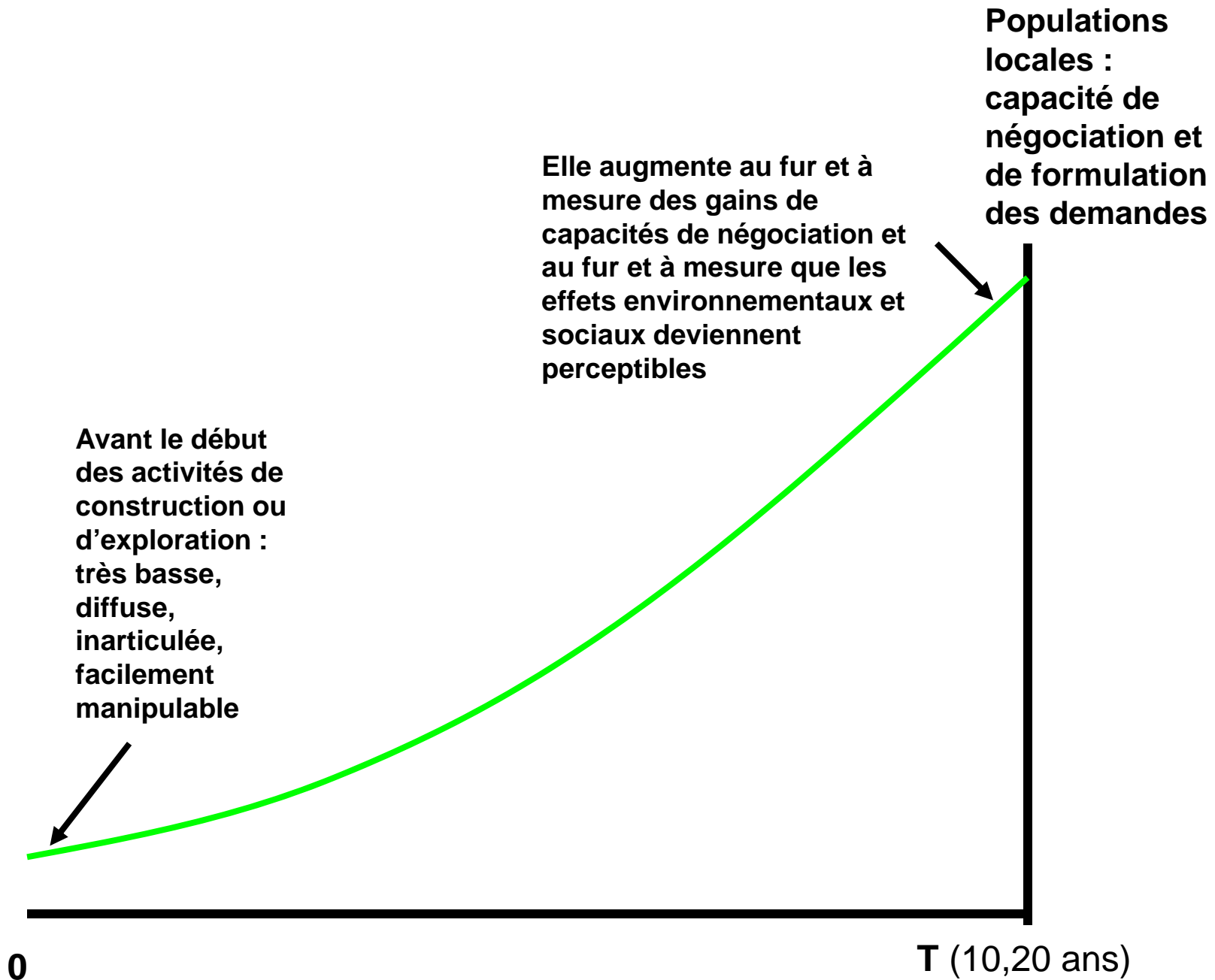


**Populations
locales :
capacité de
négociation et
de formulation
des demandes**



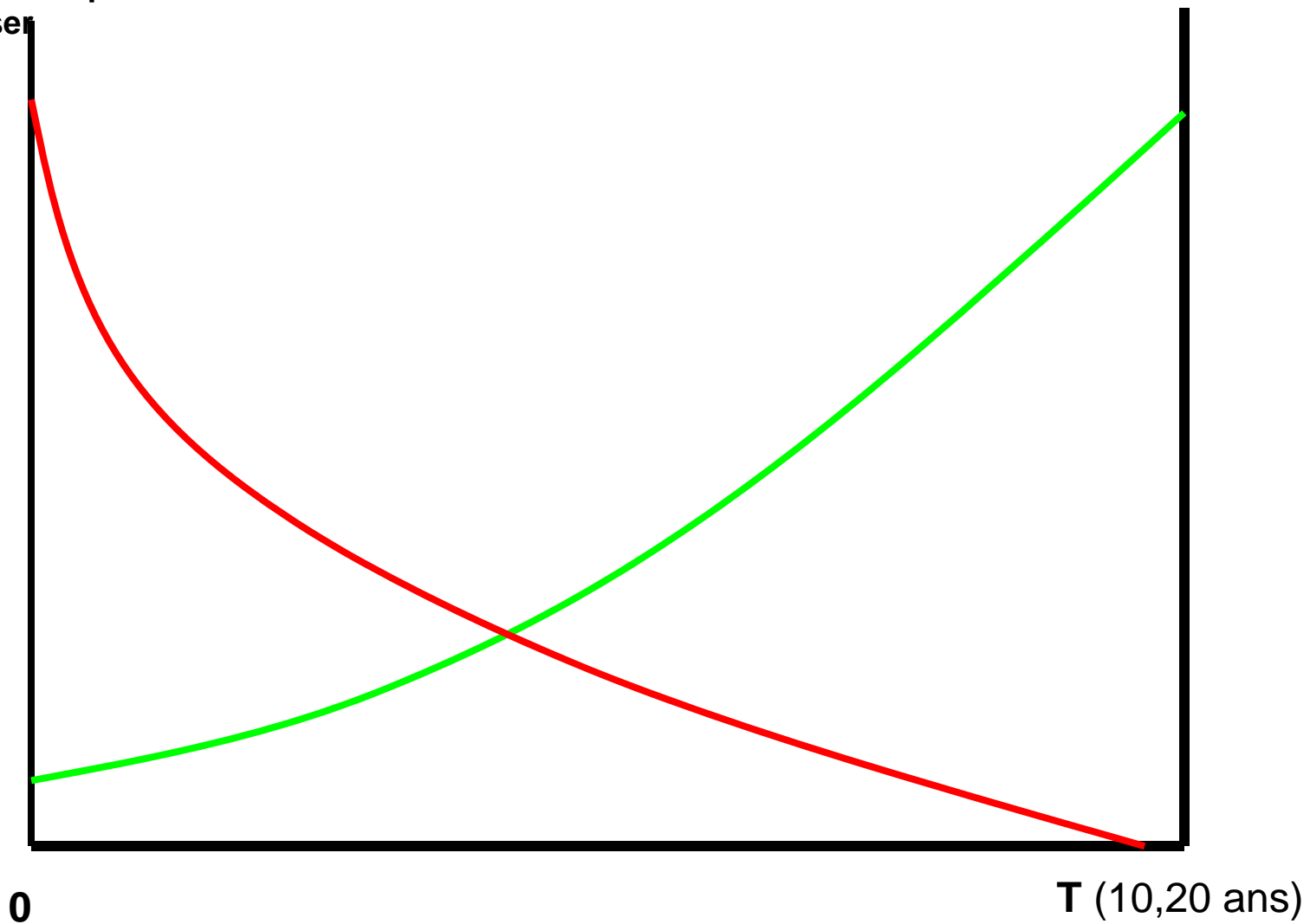
0

T (10,20 ans)



Entreprises : disposition
à indemniser

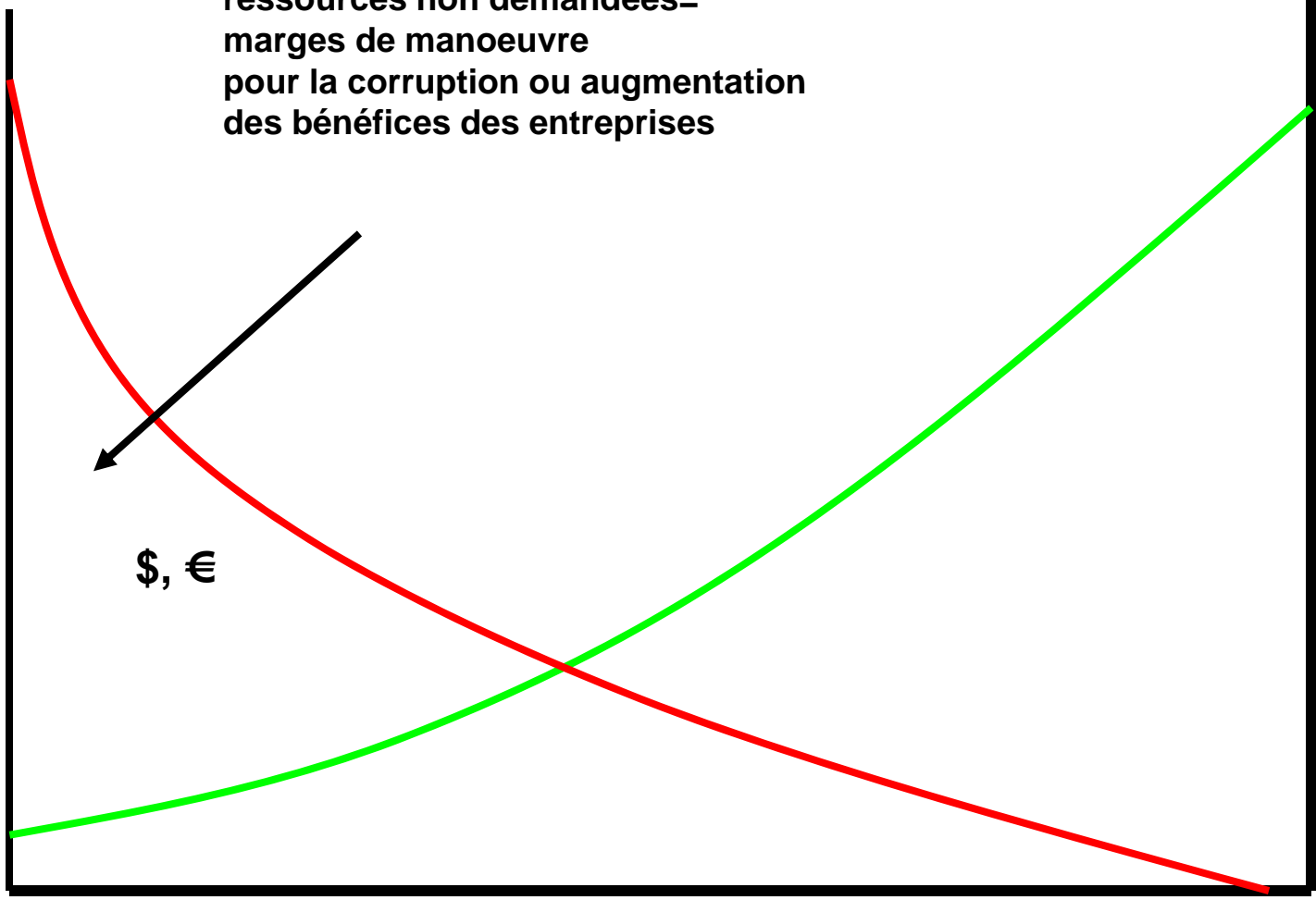
Populations
locales : capacité
de négociation et
de formulation de
demandes



**Entreprises :
disposition
à indemniser**

**Populations
locales :
capacité de
négociation
et de
formulation
de
demandes**

**ressources non demandées=
marges de manoeuvre
pour la corruption ou augmentation
des bénéfices des entreprises**



0

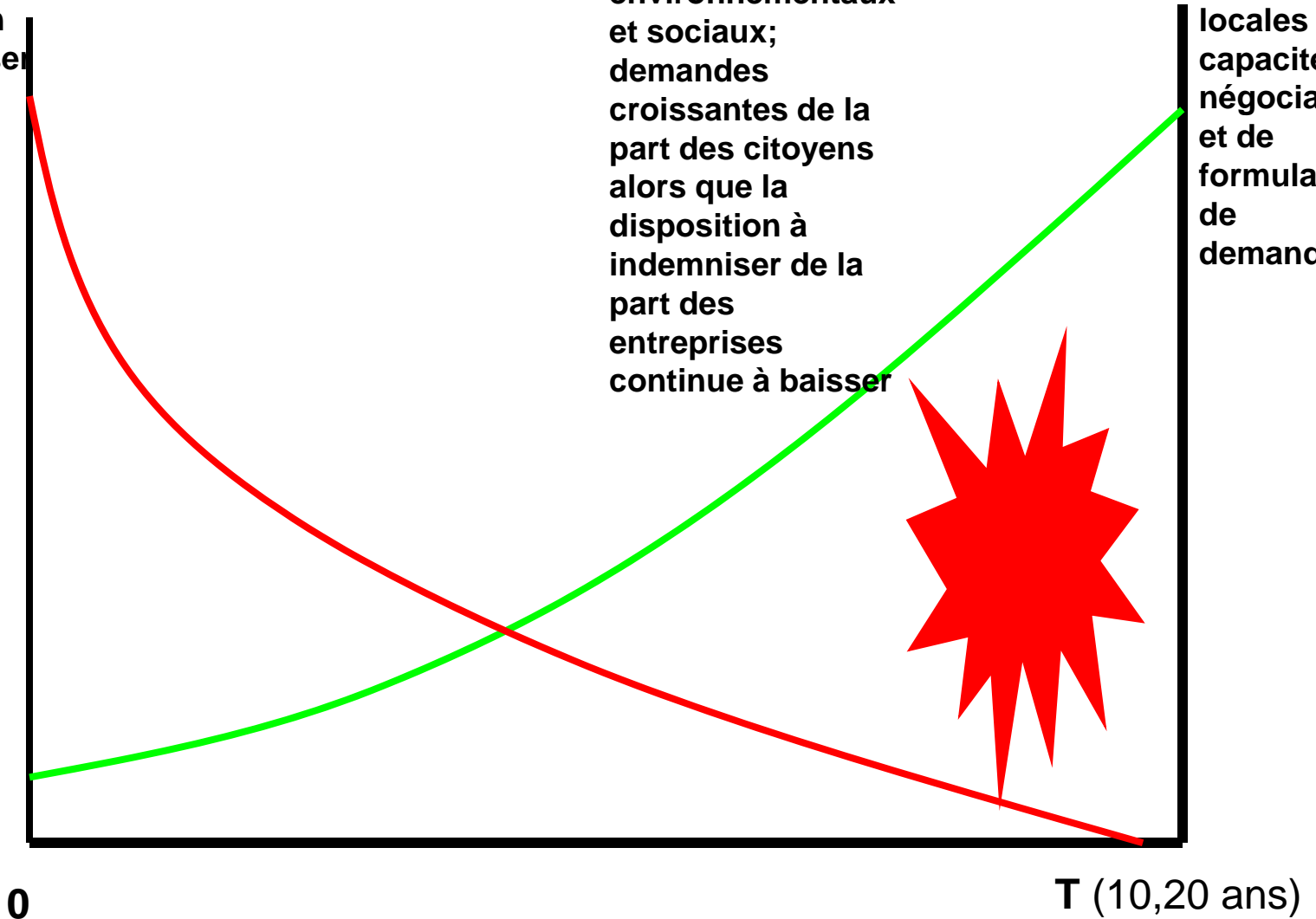
T (10,20 ans)

\$, €

**Entreprises :
disposition
à indemniser**

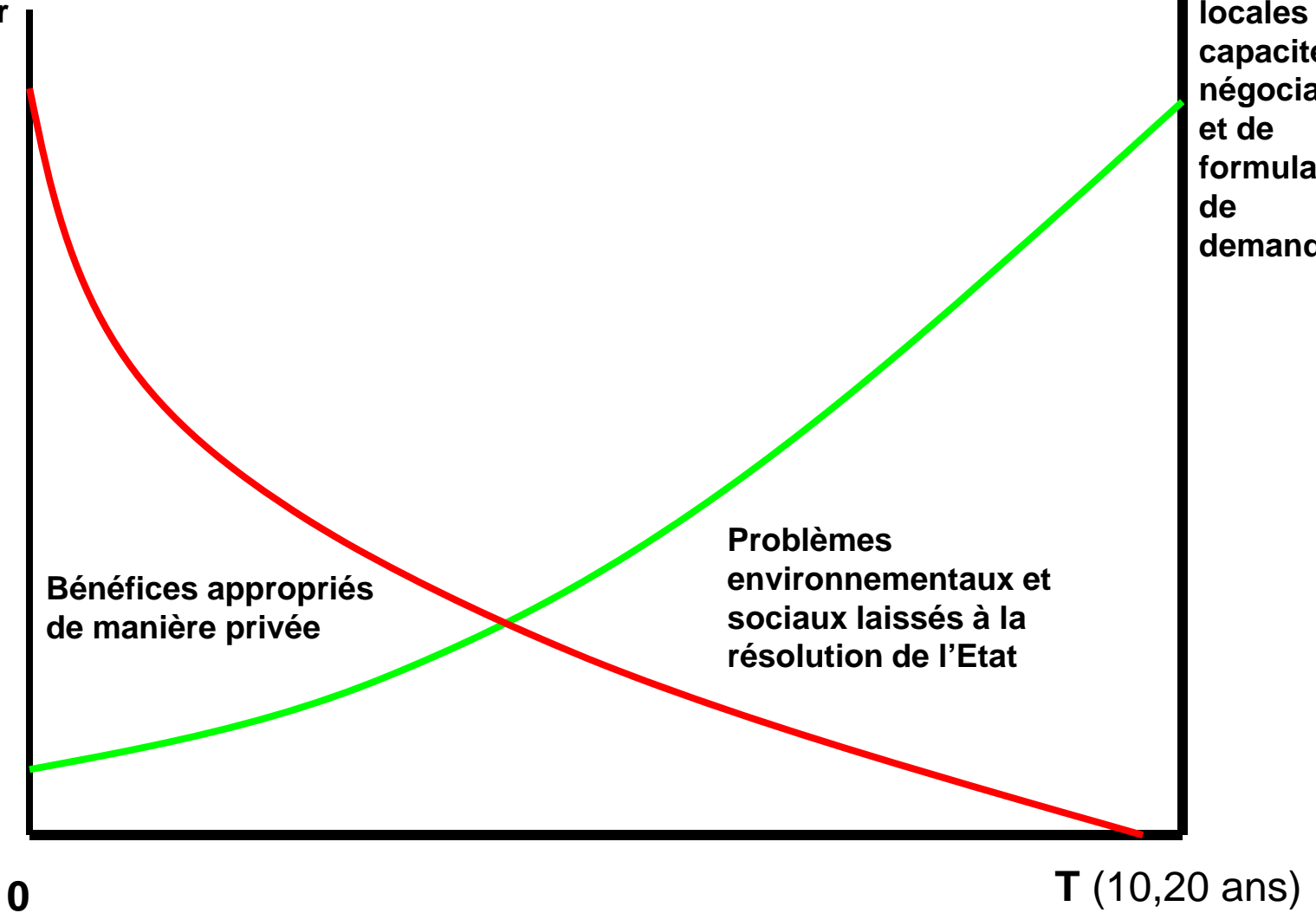
**Conflits de plus en
plus marqués
autour des impacts
environnementaux
et sociaux;
demandes
croissantes de la
part des citoyens
alors que la
disposition à
indemniser de la
part des
entreprises
continue à baisser**

**Populations
locales :
capacité de
négociation
et de
formulation
de
demandes**



**Entreprises :
disposition
à indemniser**

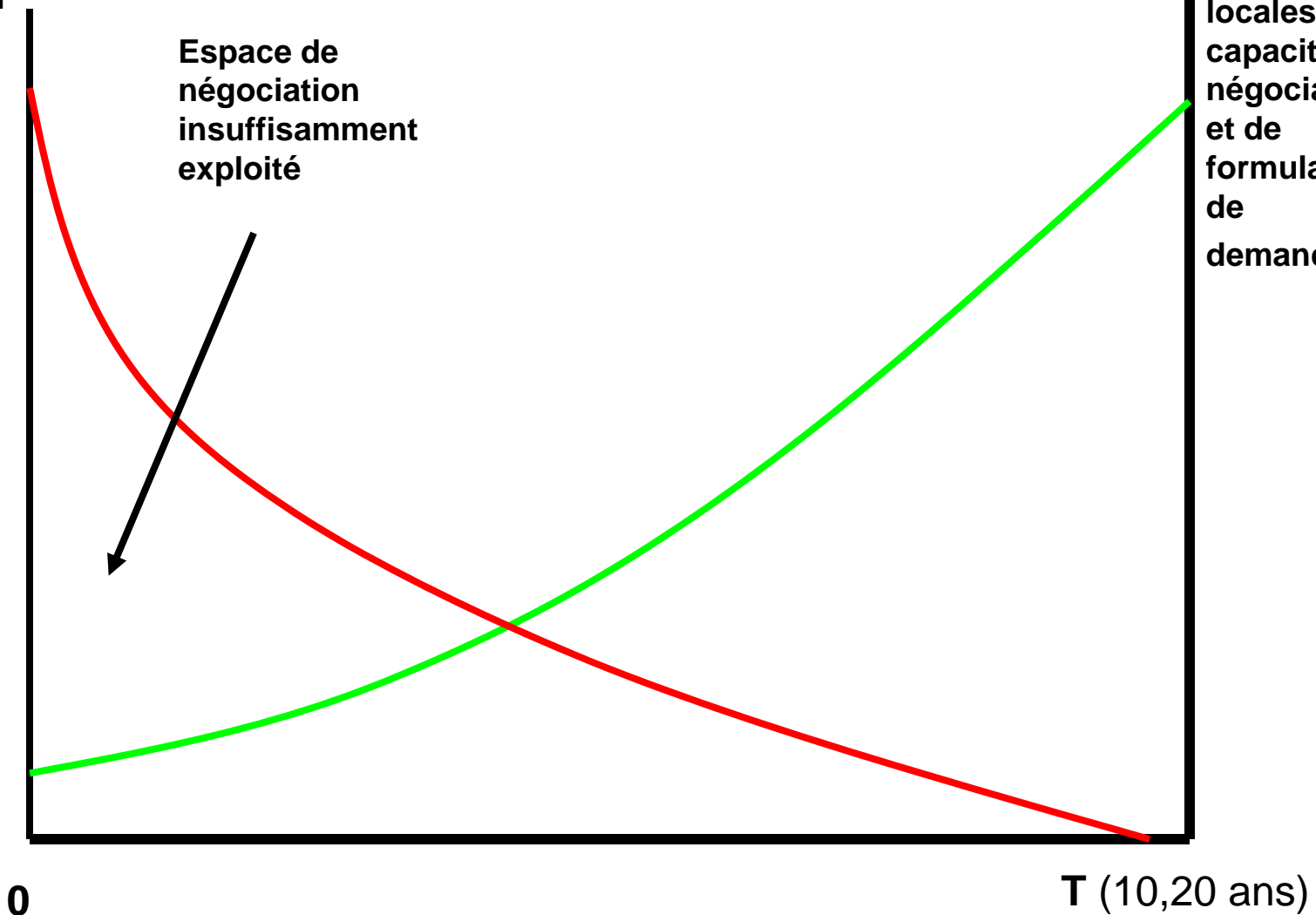
**Populations
locales :
capacité de
négociation
et de
formulation
de
demandes**



**Entreprises :
disposition
à indemniser**

**Populations
locales :
capacité de
négociation
et de
formulation
de
demandes**

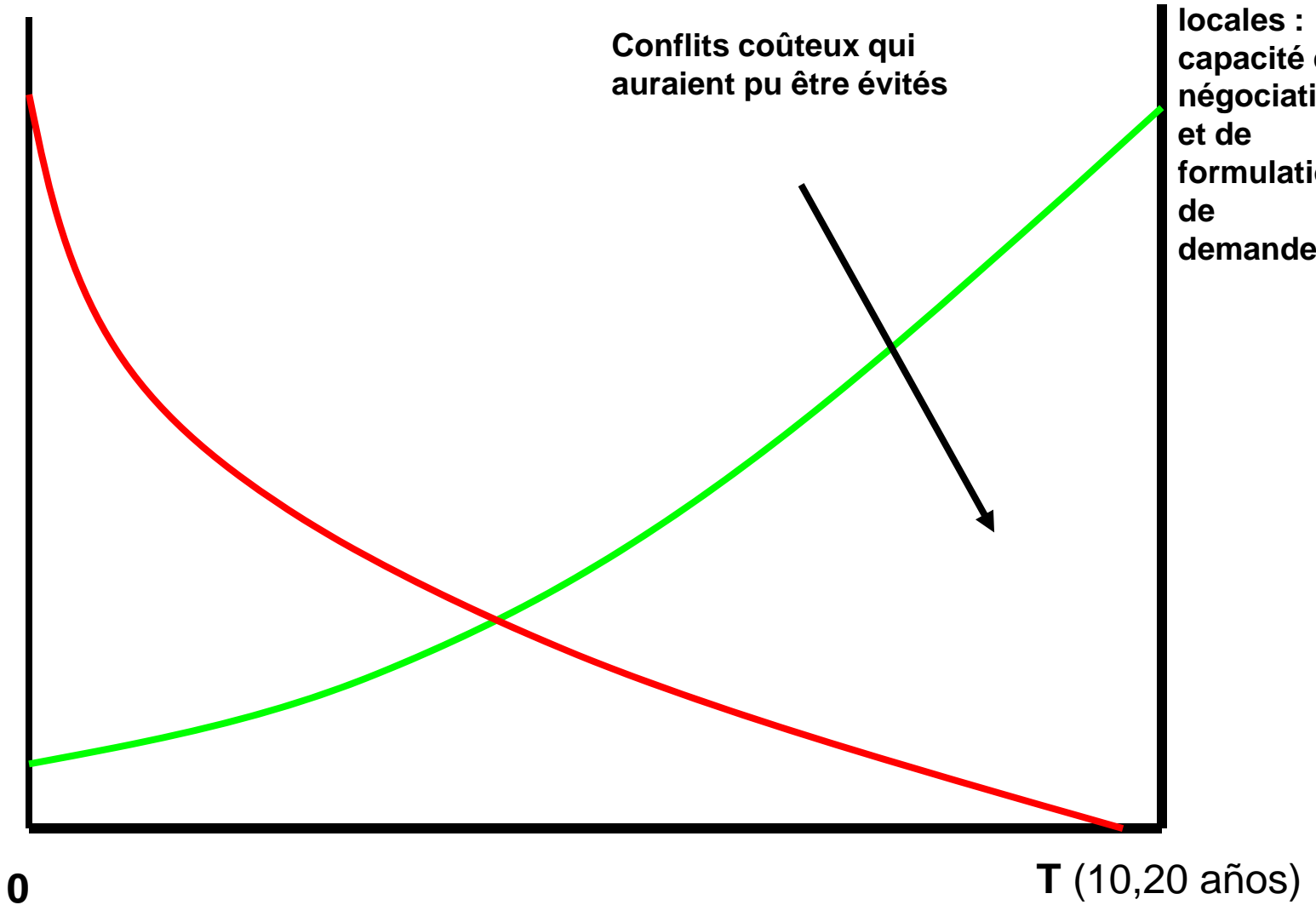
**Espace de
négociation
insuffisamment
exploité**



0

T (10,20 ans)

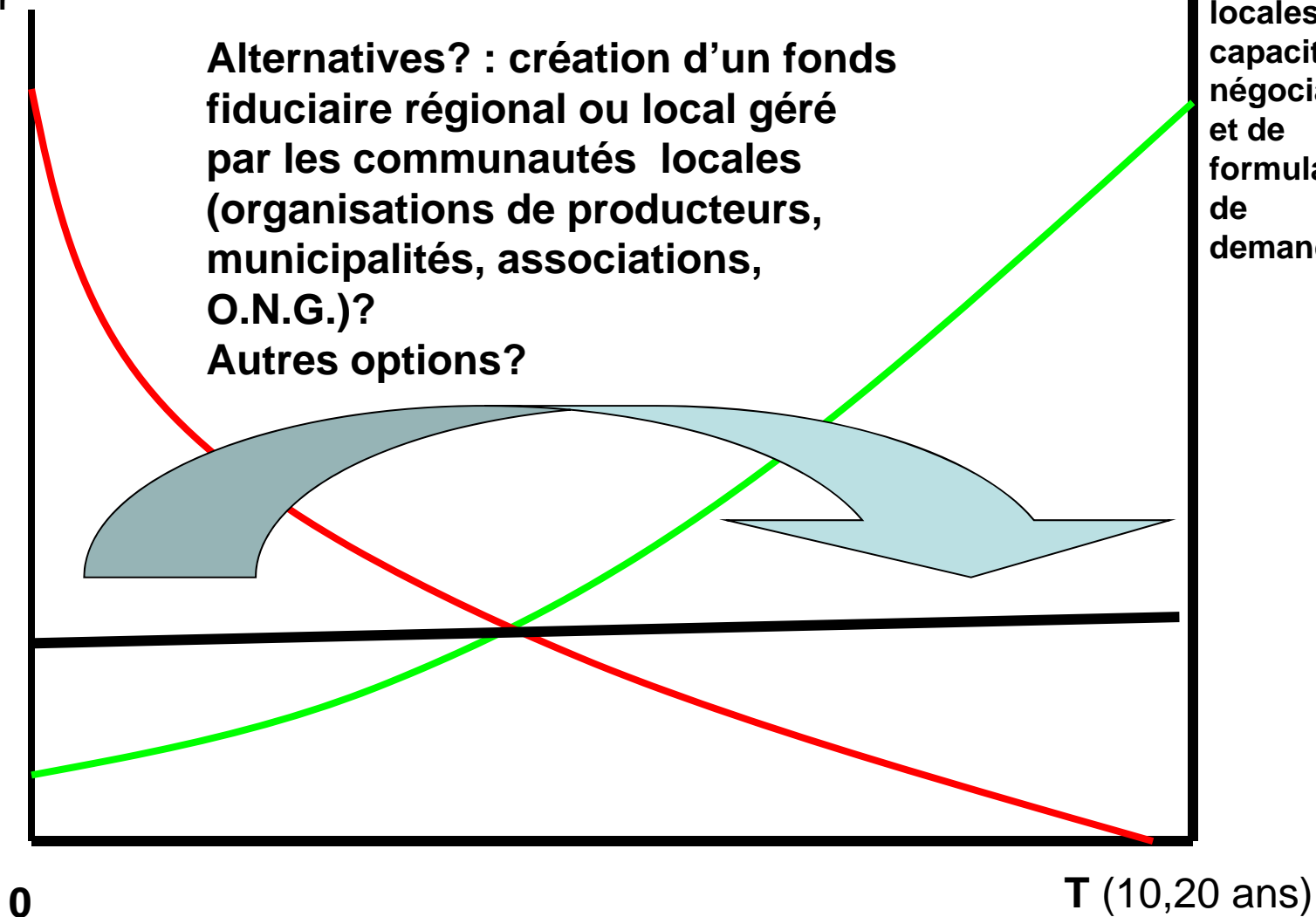
**Entreprises :
disposition
à indemniser**



Entreprises :
disposition
à indemniser

**Populations
locales :**
capacité de
négociation
et de
formulation
de
demandes

**Alternatives? : création d'un fonds
fiduciaire régional ou local géré
par les communautés locales
(organisations de producteurs,
municipalités, associations,
O.N.G.)?
Autres options?**



0

T (10,20 ans)